

AVEC LE PASS BIEN-ÊTRE

vivez des moments d'évasion
et de détente !



Le Département aux côtés des Réunionnais

POURQUOI le Pass bien-être

Le Département a créé le Pass Bien-être pour permettre aux publics touchés par la crise sanitaire de bénéficier de prestations de bien-être et de pratiquer des activités sportives, de loisirs ou culturelles.

QUI PEUT BÉNÉFICIER de cette aide

- ◆ Les bénéficiaires du RSA socle : un carnet par foyer
- ◆ Les personnes âgées de plus de 60 ans dont le revenu est inférieur à 492,57 € par mois : un carnet par personne

QUELLES SONT ses caractéristiques

Une aide attribuée une seule fois sous forme d'un Pass d'une valeur de 150 €, soit 10 coupons de 15 €.

Les coupons sont valides du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2021.

Les Pass sont utilisables comme moyen de paiement auprès de partenaires agréés par le Département.

COMMENT l'obtenir

Sur Internet

En faisant une demande sur passbienetre.departement974.fr

Pour les bénéficiaires du RSA : aucun justificatif à fournir, se munir de son numéro d'allocataire CAF

Pour les personnes âgées : se munir

- ◆ d'une copie de pièce d'identité,
- ◆ d'une copie de carte vitale ou attestation sécurité sociale
- ◆ d'un avis d'imposition ou de non-imposition
- ◆ si l'adresse à laquelle est envoyée le pass est différente de celle apparaissant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition : un justificatif d'adresse

Une fois votre demande validée, vous recevrez vos coupons sous forme papier dans un délai de 15 jours

Par téléphone

Vous pouvez vous inscrire via la hotline au 0262 67 13 47,

Par courrier

Téléchargez le formulaire d'inscription sur departement974.fr/passbienetre

Remplir le formulaire et l'envoyer, avec les pièces justificatives demandées à

Département de La Réunion

« Pass Bien-être » • Chez Digiproduct

11 chemin Grand Canal • 97490 Sainte-Clotilde





**INSCRIVEZ VOUS SUR
PASSBIENETRE.DEPARTEMENT974.FR
POUR PLUS D'INFOS, CONTACTEZ LE 0262 67 13 47
OU CONTACT.PASSBE@CG974.FR**